

# L'AVIS DU VILLAGE

## BULLETIN MUNICIPAL DE COLOMBE-LES-VESOUL

### SOMMAIRE :

Page 1 :  
Edito

Page 2 :  
Budget

Page 3 :  
Citoyenneté  
Infos pratiques

Page 4 :  
Vivre ensemble

Page 5 :  
Conseil municipal

Page 6 :  
Le coin des p'tites infos

Page 7 :  
Repas des anciens  
Activités du CALC

Page 8 :  
Saisons  
Agenda  
Les Brèves



*Encore quelques travaux de finition, réalisés par des bénévoles, et la salle retrouvera toutes ses activités.*

### **EDITO**

Depuis trois exercices, les dotations d'État sont en baisse. En outre, de nouvelles charges et responsabilités pèsent sur les communes. Malgré cette situation difficile, nous parviendrons à réaliser les investissements prévus pour 2016 sans réelle incidence sur la fiscalité. En effet, la hausse de 1% décidée lors du budget n'a pas d'autre objectif que de compenser l'inflation.

Ainsi pour 2016, hors les petits programmes de renouvellement de matériel ou d'entretien courant, il a été décidé de concrétiser deux programmes particuliers.

En premier lieu, le réaménagement de la salle des fêtes est en cours (création d'une scène, doublement de la surface de la bibliothèque, aménagement d'espaces de rangement). Nous prévoyons sa mise en service très prochainement.

En deuxième lieu, les travaux de rénovation de l'éclairage public vont démarrer en juin pour un achèvement à l'automne. Nous avons choisi de remplacer l'ensemble des lampes actuelles par des luminaires à LED qui devraient améliorer la qualité de l'éclairage mais surtout générer d'importantes économies de consommation énergétique.

Ces investissements ont pour but d'améliorer la qualité des services et des équipements offerts à la population.

**Le Maire, Patrick GOUX**



**JUIN 2016**

# BUDGET COMMUNAL

## 2016

Adopté lors du conseil municipal du 08 avril 2016

### 611 776 euros

Répartis en 2 sections, fonctionnement et investissement

**Dans un contexte de réformes importantes, notre budget communal est lourdement impacté:**

Baisse de la dotation d'Etat (moins 14% en un an, moins 27,6% en deux ans, soit une perte de plus de 10 500€), transfert de compétences non compensé (les instructions des autorisations d'urbanisme sont maintenant payantes...), hausse de certaines cotisations et obligation pour les maires des communes de moins de 1 000 habitants de percevoir l'intégralité de leurs indemnités.

En parallèle, l'augmentation des taux des taxes communales de 1% n'apporte qu'une recette complémentaire de 1 300 €.

## FUNCTIONNEMENT

### Les recettes

<b>Impôts</b> ( taxe d'habitation, taxes foncières, attribution de compensation)	<b>150 591€</b>
<b>Dotation globale de fonctionnement</b> (versée par l'état)	<b>27 600€</b>
<b>Autres dotations et participations</b>	<b>27 145€</b>
<b>Produits du domaine et des services</b> (loyers, locations salle polyvalente, bois...)	<b>15 480€</b>
<b>Autres ressources</b>	<b>11 700€</b>
<b>Excédent reporté</b>	<b>54 779€</b>
<b>Total</b>	<b>287 295€</b>

### Les dépenses

<b>Dépenses de personnel</b>	<b>79 190€</b>
<b>Charges générales</b> (achats de fournitures entretien des bâtiments, assurances, frais de téléphone, affranchissements)	<b>55 490€</b>
<b>Charges financières</b> (intérêts des emprunts)	<b>9 000€</b>
<b>Charges de gestion</b> reversements à d'autres organismes (services incendie, organisme de regroupements, cotisations, indemnités ...)	<b>60 477€</b>
<b>Subventions</b>	<b>5 500€</b>
<b>Reversement à l'État</b> (fond de garantie)	<b>32 752€</b>
<b>Autofinancement</b> (prélèvement pour l'investissement)	<b>44 886€</b>
<b>Total</b>	<b>287 295€</b>

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

<b>Déficit 2013</b>	<b>18 579€</b>
<b>Remboursement du capital</b>	<b>22 500€</b>
<b>Travaux de voirie</b>	<b>20 400€</b>
<b>Réaménagement salle des fêtes</b>	<b>168 000€</b>
<b>Entretien de bâtiments, équipements</b>	<b>23 175€</b>
<b>Éclairage public</b>	<b>57 000€</b>
<b>Diverses</b>	<b>14 827€</b>
<b>Total</b>	<b>324 481€</b>

### Recettes

<b>Remboursement de TVA</b>	<b>9 500€</b>
<b>Taxe d'aménagement</b>	<b>10 000€</b>
<b>Autres subventions</b>	<b>120 380€</b>
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>18 579€</b>
<b>Autofinancement</b> (prélevé sur l'excédent 2015)	<b>44 886€</b>
<b>Emprunt</b>	<b>120 000€</b>
<b>Diverses</b>	<b>1 136€</b>
<b>Total</b>	<b>324 481€</b>

## Le 09 décembre 2015, les enfants de la classe de cours moyen de l'école de Colombe ont planté un « ARBRE DE LA LAÏCITÉ »

Après avoir écouté le Maire Patrick GOUX leur parler de la laïcité, chaque enfant a lu un petit texte, fruit du travail fait en classe avec l'institutrice Madame PÉGEOT.

Puis chacun a participé à la plantation de cet arbre, un châtaigner, qui se trouve à proximité de la table de ping-pong, près du terrain de tennis.

Cet arbre de la laïcité a été planté dans de nombreuses communes de France.



## Nettoyage de printemps

Le 02 avril 2016, l'habituel nettoyage de printemps a permis de ramasser les nombreux déchets abandonnés sur les bords de routes de la commune.

Merci à tous les bénévoles qui ont bien voulu participé à cette action citoyenne.



# INFORMATIONS PRATIQUES

## CENTRE DE VACCINATION

*Le conseil départemental nous communique l'information suivante:*

Depuis janvier 2016, un centre de vaccination, pour les vaccinations obligatoires et recommandées, est mis en place à Vesoul, dans les locaux de la Direction de la Solidarité et de la Santé Publique, rue du Capitaine Grampacher.

Il répond à titre gratuit à la demande de tous les usagers souhaitant bénéficier de ce service, et remplace les séances de vaccinations qui étaient jusqu'alors organisées en Mairie.

Pour information ou rendez-vous, contactez le service de PMI et actions sanitaires au 03 84 95 72 80.

## Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique

Vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration énergétique dans votre habitation :

Le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE) est un dispositif fiscal en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016.

Peuvent en bénéficier, les locataires, propriétaires occupants, ou occupants à titre gratuit.

Les logements concernés, maison individuelle ou appartement, doivent être achevés depuis plus de 2 ans et constituer votre résidence principale.

Les travaux doivent être réalisés par un professionnel « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE).

Le taux du crédit d'impôt s'élève à 30% du montant des dépenses, plafonné à 8000€ pour une personne seule et 16 000€ pour un couple, majoré de 400€ par personne à charge.

Ce plafond est apprécié sur 5 ans ; Il englobe toutes vos dépenses faites sur une période « glissante » de 5 années consécutives comprises entre le 01 janvier 2005 et le 31 décembre 2016.

Pour pouvoir bénéficier du CITE, les équipements (fenêtres, volets, équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable ...) doivent répondre à des caractéristiques techniques précises.

Pour financer votre projet :

« Rénovation info service » présente les divers dispositifs de financement des travaux de rénovation ;

L' ADEME édite annuellement un guide des aides financières ;

L' ANAH propose des aides pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs ;

Les propriétaires modestes peuvent bénéficier d'une aide de solidarité écologique (ASE) ;

La Loi de Finances de 2009 a également institué un prêt à taux zéro (ECO PRET).

**Pour plus d'information :**

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr);

[www.economie.gouv.fr/cedef](http://www.economie.gouv.fr/cedef)  
(Centre de Documentation économie finances)

La commune dans son ensemble et particulièrement les agents municipaux font régulièrement face à toutes sortes d'incivilités commises par différents habitants du village ou d'ailleurs...

Qu'il s'agisse des crottes de chiens qui continuent à s'accumuler dans certains endroits du village, sur des trottoirs ou dans des terrains appartenant à des particuliers, qu'il s'agisse des sacs poubelles déposés dans différents endroits du village, qu'il s'agisse des cartons oubliés devant les bennes à verre, qu'il s'agisse du système de contrôle d'accès au tennis plusieurs fois détruit, qu'il s'agisse de mégots jetés à terre au pied des cendriers...



*Pour la deuxième fois en très peu de temps, l'antivol qui sert de contrôle d'accès au tennis a été arraché... Pour économiser les 2€ de cotisation?...*

**Que faire?**

*Installer des caméras?*

**Nous faisons appel au sens citoyen de chacun pour éviter ces actions néfastes qui dénaturent l'aspect du village et la qualité de vie des habitants.**



*La poubelle jaune de la salle remplie de déchets ménagers...*

**Rappel de quelques règles destinées à améliorer la vie de chacun.**

### LES ARBRES DU VOISIN...

Beaucoup d'entre nous pensent que nous avons le droit de tailler les branches de l'arbre du voisin lorsque celles-ci débordent sur notre propriété. Il n'en est rien!

En revanche, nous sommes en droit d'exiger de notre voisin qu'il effectue lui-même cette taille.

Par contre, en ce qui concerne les racines, ronces ou brindilles, nous sommes autorisés à les couper à la limite de la ligne séparative des deux terrains, et cela sans avoir besoin de l'autorisation du propriétaire.

## RÉGLEMENTATION SUR LE BRUIT

Avec le retour des beaux jours, traditionnellement reviennent les travaux d'extérieur plus ou moins bruyants.

Mais on ne peut pas faire ce qu'on veut quand on veut!

Chacun doit respecter la tranquillité du voisinage. Il suffit pour cela de respecter les horaires définis par arrêté préfectoral concernant l'utilisation en extérieur des engins à moteur thermique ou électrique.

### Du lundi au samedi

**de 09h00 à 12h00**

**de 14h00 à 19h30**

### Dimanches et jours fériés

**de 10h00 à 12h00**

## ABOIEMENTS RÉPÉTÉS DE CHIENS

Il est rappelé que les aboiements répétés de chiens constituent un trouble de voisinage réglementé par le code de la santé publique.

Selon ce code les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures pour préserver la tranquillité du voisinage.

En particulier, il est interdit de laisser un chien dans son enclos sans que son gardien puisse, à tous moments de la journée ou de la nuit, faire cesser des aboiements prolongés ou répétés.

Il est rappelé également qu'il est interdit de laisser errer un chien sur les voies publiques.

## Compte-rendu succinct des délibérations prises en Conseil Municipal

### Séance du 18 décembre 2015

Le conseil statue sur des questions relatives aux contrats d'assurances, au contrat d'entretien de chaudière, à une décision budgétaire modificative.

De même, le conseil autorise le Maire à payer certains travaux avant l'adoption du budget 2016, cela dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le conseil autorise le Maire à reverser à la Communauté de Commune du Triangle Vert, les fonds d'amorçage du périscolaire.

Les questions diverses ont porté sur:

- le projet de lotissement à Essernay
- la population de Colombe arrêtée à 517 habitants (dont 487 résidents) au 01 janvier 2016. (rappelons qu'au 01 janvier 2015, elle était de 520 habitants dont 502 résidents.)
- l'affouage 2015: 30 affouagistes à Colombe et 10 affouagistes à Essernay.
- les travaux de rénovation de la salle des fêtes.

### Séance du 26 février 2015

MM ROSAT et CETRE, de la société « Habitat 70 » présentent un projet de construction de 4 logements sociaux à proximité de l'ancienne mairie. Le projet fera l'objet d'une étude ultérieure.

Les comptes administratifs 2015 du budget communal sont présentés au conseil municipal. Après discussion, les comptes administratifs sont approuvés.

De même, les comptes administratifs du budget « assainissement » sont approuvés.

A la suite de ces questions, le conseil statue sur l'affectation des résultats, c'est à dire sur la manière dont les excédents budgétaires 2015 seront affectés aux budgets 2016.

Les questions diverses portent sur:

- le conseil d'école: finalement les 4 classes sont maintenues dans le regroupement scolaire.
- les travaux réalisés ou envisagés prochainement.
- le nettoyage de printemps, fixé au 02 avril 2016.
- la prise de la compétence « foot » par la CCTV.

### Séance du 08 avril 2016

Avant d'étudier le budget primitif, le conseil, le conseil décide une augmentation des taux d'imposition de 1%.

Ensuite le budget général de la commune et le budget de l'assainissement sont votés à l'unanimité.

Le conseil statue sur les différentes subventions accordées aux associations et sur les participations octroyées aux collégiens et lycéens colombois participant à des voyages scolaires.

Après étude, le choix des équipements de la salle est validé. Le CALC, lors de sa dernière réunion, a décidé de participer au coût de ces équipements à hauteur de 10 000 €.

Le Maire fait le point sur les travaux réalisés dans la salle. Le programme semble se réaliser conformément aux prévisions.

Yves SERGENT expose ensuite le programme des travaux forestiers pour l'année 2016.



*Comme à chaque printemps, les membres du conseil municipal se mettent au travail pour effectuer les travaux de fleurissement du village.*

## Le Haut Débit INTERNET bientôt à Colombe.

L'armoire de service a été installée début avril, rue Derrière le Mottet, près de l'ancienne mairie.



La société qui effectuera les raccordements doit intervenir au mois de septembre.

Le Haut Débit sera donc disponible à Colombe au cours de l'automne 2016.

A vos claviers!!!

## Un nouveau lotissement à Essernay.

Prochainement, un nouveau lotissement de 10 parcelles sera aménagé à Essernay. Plusieurs parcelles sont déjà réservées.

*Le plan est consultable en Mairie.*



Un autre lotissement, situé le long de la rue de Villers est encore en projet, mais à plus longue échéance.

Ces nouvelles constructions permettront de revitaliser le village (on note en effet une légère diminution de la population) et surtout les effectifs de l'école.

## CABANE À LIVRES

C'est quoi, une cabane à livres???

C'est une petite cabane, de dimensions modestes installée dans un endroit facilement accessible de la commune.

Cette cabane est garnie de livres pour petits et grands.

Les lecteurs choisissent un ouvrage et en remettent un des leurs à la place, ou pas...

Aucune obligation, aucune contrainte...

L'objectif principal, c'est le partage, la rencontre.

Dans les villages où cette cabane existe, le système fonctionne très bien.

Il ne s'agit pas d'être en concurrence avec la bibliothèque (le stock de livres est forcément beaucoup plus restreint), il s'agit de favoriser les échanges entre les différents amateurs de lecture.

La Mairie envisage donc d'installer une **cabane à livres**, probablement sur la place avec l'espoir que les amoureux des livres sauront faire vivre le système.

## TRAVAUX DE LA SALLE

Les travaux de réaménagement se poursuivent conformément au calendrier initialement établi.

Même si elle n'était pas entièrement terminée, les personnes qui ont participé au « verre de l'amitié » après la cérémonie du 08 mai au monument aux morts, ont pu constater que la salle a pris un coup de neuf et que les nouveaux aménagements seront utiles et agréables lors des futures cérémonies, fêtes ou spectacles qui s'y dérouleront.



*Le Département de la Haute-Saône accueillera en juin 2016, en partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté et la Communauté d'Agglomération de Vesoul, les Championnats de France de cyclisme sur route, pour trois jours de compétition de haut niveau.*

Les Championnats de France de cyclisme sur route comportent une série d'épreuves, séparées en deux catégories : course en ligne et contre-la-montre. Chacun de ces types de courses aura son propre tracé : un circuit de 13,1 km pour la course en ligne du samedi 25 et du dimanche 26, et, passant par Colombe-lès-Vesoul le jeudi 23 après-midi, une boucle de 49,3 km pour le contre-la-montre masculin et une de 20,7 km pour le contre-la-montre féminin.

La commune de Colombe sera particulièrement impactée le jeudi 23 juin. **En effet, ce jour là les coureurs emprunteront le C.D.13 dans toute la traversée du village.** Ce qui implique que les personnes habitant le long du parcours seront soumises à **des restrictions de circulation entre 12h45 et 18h30.** Une information spécifique sur les itinéraires à emprunter sera prochainement diffusée aux habitants.

Le 23 juin prochain, nous serons donc aux premières loges pour venir encourager les meilleurs cyclistes français le long du CD 13 (un point de rassemblement avec buvette est prévu à proximité du ralentisseur). Venez nombreux !.

**DIMANCHE 24 JANVIER:**

**LES ANCIENS SE RÉUNISSENT À LA SALLE POUR LE TRADITIONNEL REPAS ANNUEL.**

Dans le temps, dans les campagnes, on apportait un soin tout particulier au repas dominical. On servait de la cuisine traditionnelle, des plats gustatifs et nourrissants: des bouchées à la reine, de la volaille avec des petits pois à la française, du fromage et des gâteaux aux fruits.

C'est ce menu campagnard qui a été servi aux anciens, par les membres de la commission sociale et du conseil municipal, lors de ce repas placé sous le signe de « la France d'autrefois », offert par la municipalité avec la participation de l'ACCA.



Les aînés de la commune se sont retrouvés à la salle des fêtes pour partager un excellent repas, discuter, chanter, danser: quel beau moment de convivialité.

## ACTIVITÉS DU C.A.L.C.

### Ça s'est passé...

Le TRAIL de la Colombine au clair de lune, le 03 octobre, a attiré 700 sportifs et cette compétition s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

La dégustation de vins primeurs, accompagnés de quelques charcuteries et fromages, le vendredi 20 novembre, a attiré 70 amateurs.

**L'assemblée générale du 04 mars a permis de conforter les bénévoles du CALC dans leur action. Ils attendent avec impatience l'arrivée de nouveaux bénévoles, même pour une aide partielle ou ponctuelle.**

### Ça va se passer...

#### **Concert du 14 août:**

La programmation est déjà établie et nous présentera 3 groupes musicaux, comme les années passées:

- Mamadjo, qui joue du rock acoustique.
- Hygiaphone, le groupe Tribute de Téléphone.
- The Rising Sun, qui nous présentera du « British Blues ».

On a convoqué le beau temps, mais on ne sait pas encore s'il sera disponible...

**Vide-greniers du 28 août**, dans les rues du village.

**Trail de la Colombine au clair de lune:**

Ce rendez-vous sportif est devenu un « incontournable ». La nouvelle édition se déroulera le **samedi 01 octobre**.

### Activités régulières.

En raison des travaux de rénovation de la salle, les activités du « Fil d'Argent », le jeudi après-midi se sont déroulées à la salle du conseil municipal, à la mairie. Et celles du club de gymnastique, le mercredi soir, se sont poursuivies régulièrement, mais à Villers le sec.

La fin des travaux est proche, toutes les activités vont pouvoir reprendre dans les locaux habituels.

La Troupe théâtrale de la Colombine, quand à elle, répète tous les mardis. Elle vous présentera son nouveau spectacle dès qu'elle sera prête (sans doute au printemps 2017...).

Pour toutes ces activités, les organisateurs feront encore appel à de nombreux « bénévoles ».

**PLUIES D'HIVER**

Cet hiver a été très doux... Mais très humide.

Et le canard situé près du pont sur la Colombine a eu les palmes bien mouillées.

C'est triste, la pluie...

Mais il faut se dire que c'est grâce à ces pluies abondantes que la Haute Saône est une belle région toute verte!

**JEUX DE PRINTEMPS**

Mais le printemps est arrivé. Cela permet aux jeunes du village (et quelquefois aux moins jeunes...) d'utiliser les installations sportives et ludiques situées sur la place.

Football, basketball, pétanque, ping-pong, bi-cross, etc... de nombreuses activités sont disponibles gratuitement!

**LES BREVES****OUVERTURE DE LA MAIRIE :**

- **Lundi et mercredi** de 14 h 00 à 18 h 00
- **Mardi** de 18 h 00 à 20 h 00
- **Jeudi et vendredi** de 9 h 00 à 12 h 00

**Permanences des élus**

- **Mardi** de 18 h 30 à 20 h 00
- **Samedi** de 10 h 30 à 12 h 00

**DECHETTERIE DE QUINCEY**  
**HORAIRES D'ÉTÉ**

Du mardi au vendredi:

- de 8 h 30 à 12 h 00
- de 14 h 00 à 18 h 00

Le samedi:

- de 8 h 30 à 12 h 00
- de 14 h 00 à 17 h 30

Fermé lundi et dimanche

**TENNIS**

**La cotisation au tennis doit être renouvelée chaque année.**

Les adhésions, au tarif de **2 €uros par an** et par personne, se font auprès de Michel FLORENTIN.

**Les personnes qui étaient adhérentes au cours de la saison 2015 doivent également renouveler leur cotisation.**

**HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE.**

Mardi, de 16 h 45 à 18 h 30

Jeudi de 14 h 00 à 14 h 30

Samedi de 11 h 00 à 12 h 00

Le prêt des livres est gratuit, l'accès à la bibliothèque est ouvert à tous.

**\*Vendredi 17 juin** FC Colombe  
18h00:concours de pétanque au stade de Colombe.

**\*Dimanche 3 juillet:**

Pique-nique d'été. Comme l'an dernier, tous les habitants du village sont invités à apporter leur pique-nique et à le déguster ensemble sur le pré.

Rendez-vous à midi, place de la mairie.

**\*Mercredi 13 juillet:** CALC

Festivités de la fête nationale: Méchoui de sanglier et bal

**\*Jeudi 14 juillet :**

Apéritif républicain offert par la mairie, à 11 h 00

**\*Dimanche 14 août:** CALC

Concert sur le stade du Petit Chanas

**\*Lundi 15 août:** F.C.Colombe  
Challenge Hugues Tripogney

**\*Dimanche 28 août:** CALC

Vide-greniers dans les rues de Colombe

**\*Dimanche 11 septembre:**

CALC. Sortie Vélo sur les bords de Saône

**\*Samedi 01 octobre:** CALC

Trail de la Colombine au clair de lune.

**\*Vendredi 11 novembre:** Mairie

Cérémonie au Monument aux Morts à 11h00

**\*Vendredi 18 novembre:**

CALC. Soirée dégustation de vins primeurs.

**\*Samedi 31 décembre:** CALC

Réveillon de la Saint Sylvestre à la salle polyvalente.